

Compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2016

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre ; M. Foltz ; Mme Daubet, M. Gil ; Mme Arquey; M. Ruebenthaler ; Mme Szymanski ; M. Tesseyre ; Mme Verger ; M. Bouquié ; Mme Vergnes ; Mme Saudrais ; M. Sune ; Mme Fournier Bourgeade ; M. Gouygoux

Absents : M. Roques donnant pouvoir à M. Ruebenthaler; M. Verdier donnant pouvoir à M. Gouygoux ; Mme Laval donnant pouvoir à Mme Fournier Bourgeade

En préambule, M. le Maire informe que 2 points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- Lancement étude pour la construction d'une salle de restauration à l'école maternelle
- Création d'une régie pour le Transport à la Demande

1. Désignation du secrétaire de séance : Mme Cayre (relecture Mme Szymanski)

2. Approbation du PV de la séance précédente

Vote pour à l'unanimité

3. Approbation du rapport de la CLECT de Cauvaldor

M le Maire présente le rapport financier de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a pour mission de déterminer les modalités de transferts des charges des compétences de Cauvaldor. Ces modalités proposées par la commission des finances sont liées avec le mécanisme de péréquation horizontale et verticale afin d'en prendre en compte les incidences. La CLECT s'est réunie le 12 septembre 2016 à Saint-Céré afin d'adopter ce rapport établissant la mise en place d'un pacte solidaire auprès des communes.

La principale décision est d'intégrer les montants de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les Attributions de Compensation (AC) alors même que lors de sa création, Cauvaldor avait décidé de les diminuer chaque année de 8 % jusqu'à extinction. Cette modalité mettait à mal certains budgets communaux, comme Martel. Par souci de justice et de solidarité, la CLECT a décidé de remettre les principes financiers de Cauvaldor entièrement à plat et de présenter ce nouveau « Pacte de Solidarité Communautaire ».

Pour Martel, le montant versé par Cauvaldor serait 363 186 €. La dette liée à l'achat par l'ancienne CCPM de la maison Queille pour la micro crèche serait répartie entre les communes du Pôle sur les critères DGF, soit 10 351 € pour Martel. La contribution au SDIS sera prise par Cauvaldor (Martel = 51 581.73 € en 2016).

Pour Martel les effets de ces modalités sont positifs et rassurants puisque les Attributions de Compensations sont figées dans le temps et ne subiront pas de variation, sauf pour le transfert des charges communales vers Cauvaldor en cas de prise de compétence.

Ce rapport doit être adopté à l'unanimité des communes.

Vote pour à l'unanimité

4. Approbation rapports d'activités 2015 de Cauvaldor et des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public pour l'élimination des déchets et l'assainissement non collectif pour 2015

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT le Président de l'EPCI adresse avant le 30 septembre aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport rend compte de façon sommaire de l'ensemble des décisions et actions du conseil communautaire pour l'année écoulée.

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, il est institué l'obligation de présenter aux collectivités membres un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif. Ces deux compétences gérées par Cauvaldor en 2015 ont fait l'objet d'un rapport de l'EPCI qu'il y a lieu d'adopter.

Vote pour à l'unanimité

5. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en 2015

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, M. MISPOULET, Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Martel nous a adressé son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau en 2015 du SIAEP. Il y a lieu de l'adopter.

M. Ruebenthaler fait remarquer l'importance des fuites sur le réseau. Les travaux de réfection des réseaux les jours prochains Place de la Liberté, Route des Quatre Routes, Gluges et Rue Tournemire doivent mettre fin à une partie de ces fuites.

Vote pour à l'unanimité

6. Prorogation avenant DSP avec SAUR Service Assainissement

La commune de Martel a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à l'entreprise SAUR par contrat d'affermage en date du 20 décembre 2004. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016. Or la procédure de renouvellement d'un contrat de délégation DSP est longue (1 an) et coûteuse (8000€ HT).

Compte tenu du contexte institutionnel et des incertitudes liées à l'application de la loi NOTRe, il paraît raisonnable d'envisager la prolongation du contrat existant. En effet, à l'horizon 2020 au plus tard, les communautés de communes reprendront la compétence assainissement en lieu et place des communes. Partant de là, renégocier un contrat sur une durée courte ne serait pas intéressant du point de vue financier et les contrats portant sur des communes isolées ne suscitent que peu d'intérêt pour les délégataires car les frais fixes de gestion des contrats sont très élevés au regard du nombre d'abonnés.

Selon le décret N°2016-86 du 01 février 2016 relatif aux contrats de concession, le rallongement du contrat existant peut être envisagé.

Sur les conseils du SYDED, la commission des finances a demandé à la SAUR une proposition pour une prolongation de 4 ans du contrat en cours. La proposition d'avenant concessif prévoit la remise à niveau complète du poste de refoulement avec l'ajout d'une pompe immergée pour reprendre les sédiments en sortie de bassins d'infiltration et intégrer les nouveaux ouvrages de la Commune de Martel sans évolution de la rémunération du délégataire.

Au cours de cette rencontre, il a été fait part du manque de perméabilité du sous-sol avec l'obligation d'utiliser plus que prévu la pompe de relevage alors qu'il était prévu une infiltration maximum des eaux. A la demande de M. Gouygoux, la SAUR a précisé qu'elle effectuait 10 vidanges par an sur cet équipement.

Vote pour à l'unanimité

7. Vote des tarifs 2017 redevances Assainissement

M le Maire rappelle que ce service doit s'autofinancer. Le budget général de la commune apporte chaque année une subvention par dérogation puisque c'est illégal. Il faut donc apporter de nouvelles ressources en augmentant le nombre d'abonnés et augmenter la redevance. **Une augmentation de 2 %** est proposée aux conseillers.

M. Verdier fait porter une demande concernant le prix au m³ dans les autres collectivités, ce qui a été donné dans un précédent rapport.

Vote pour à l'unanimité

8. Réajustements budget 2016

M le Maire présente les ajustements nécessaires à cette période de l'année. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'augmentation du nombre d'élèves dans les 2 écoles a dû être accompagnée des crédits et de l'embauche de personnel en contrats aidés. Il est noté une baisse de recettes provenant des logements rendus vacants (ancienne gendarmerie, collège) mais une hausse des revenus fiscaux (FPIC, DSR).

Pour l'investissement, en recettes, un report de travaux de voirie a permis l'économie de 10 000 €. Les dépenses imprévues (fenêtres logement communal, éclairage du stade, gendarmerie, équipement salle de repas à l'école maternelle) se montent à 26 900 €. M le Maire fait remarquer la bonne maîtrise de ce budget.

Vote pour à l'unanimité

9. Suppression du budget annexe VVF Martel-Gluges

Chaque année le budget annexe de VVF est déficitaire. Ce déficit provient de l'annuité d'emprunt laissée à la charge de la collectivité par VVF lors des derniers travaux de rénovation du VVF et correspondant aux honoraires de l'architecte. Ce déséquilibre budgétaire a été souligné à plusieurs reprises par les services de l'Etat. M. le Sous-préfet nous a suggéré de supprimer ce budget annexe et d'intégrer les opérations dans le budget général.

Vote pour à l'unanimité

10. Restauration Eglise Saint Pierre Es Liens : Mission SPS

Dans le cadre du suivi des travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre Es Liens qui devraient débuter avant la fin de l'année 2016, il a été décidé de lancer une consultation pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Conformément aux dispositions de la loi N°85-704 du 12.07.1985, une consultation de bureau d'études ou maître d'œuvre a été lancée. Trois bureaux d'études ont été consultés :

Bureau Véritas à Cahors, Conseil A2C à Gourdon, Architecture du T à Launaguet

Deux BET ont répondu :

- Bureau Véritas à Cahors : coût mission HT 2 388,76€
- Conseil A2C à Gourdon : coût mission HT 1 687,00€.

M le Maire propose de retenir la proposition la moins élevée soit celle de Conseil A2C.

Vote pour à l'unanimité

11. Avis du conseil municipal sur le projet de demande d'autorisation unique d'exploiter une installation de méthanisation (extension) présentée par la Sarl Le Garrit Energie Environnement (LG2E) sur le territoire de la commune de Mayrac

En application des dispositions de l'article R 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal de Martel, dont la commune est concernée par le plan d'épandage, est appelée à émettre un avis dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le 02.12.2016, sur le projet de demande d'autorisation unique d'exploiter une installation de méthanisation présentée par la SARL LE GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT (LG2E) sur le territoire de la commune de MAYRAC associée à un plan d'épandage.

L'enquête se déroulera du mardi 18 octobre au vendredi 18 novembre 2016.

Le dossier d'enquête publique est déposé au secrétariat de la mairie de MARTEL où il peut être consulté.

M le Maire a demandé à Mme Vergnes de présenter un résumé de ce projet pour éclairer le vote du conseil.

Mme Vergnes informe que l'installation est déjà existante pour fournir la chaleur des serres de l'exploitant. Pour l'exploitant, il s'agit de répondre à des besoins en traitement de déchets pour méthanisation provenant d'autres exploitations agricoles ou agro alimentaires. Le trafic de camions et de tracteurs augmentera dans un périmètre de 150 km autour de cette installation. Cependant, il lui semble que ce projet d'agrandissement reste encore dans des limites raisonnables et qu'il faudra être attentif à la nature des déchets apportés. Plusieurs conseillers s'accordent sur l'intérêt énergétique de cette installation.

Vote : pour : 16. Abstentions : 3 (M.Gil, Mme Arquey, M.Bouquié)

12. Rapport des commissions :

Vie Economique : Vote tarifs emplacements marchés et utilisation domaine public pour 2017. Les tarifs n'ayant pas été communiqués à tous les conseillers, ils seront votés au cours de la prochaine séance.

Mme Daubet rend compte du travail effectué par cette commission avec les commerçants ambulants du marché et les sédentaires de Martel. La principale question était le déplacement du marché sur le Cours des Fossés les mercredis de l'hiver. La 1^{ère} difficulté réside dans l'approvisionnement en électricité, que les marchands s'engagent à payer. L'autre, pour cet hiver, est que les travaux de la Place de la Liberté vont débuter la semaine prochaine et prendre une grande partie des emplacements de la partie haute, obligeant les marchands à s'installer très bas et risquant de gêner le stationnement.

Après un débat au sein du conseil, M le Maire et Mme Daubet proposent qu'un essai soit effectué si possible mercredi 16 novembre. Ils se rendront sur place pour constater et décider si ce déplacement peut être prolongé pour l'hiver.

13. Informations diverses

- o *Tarifs animations ALSH 1^{er} trimestre 2016-2017* : 4 sorties sont programmées pour 8 € (Gouffre de Padirac), 7 € (patinoire), 5 € (musée de l'Automate), 5 €. L'Association Animation Enfance apportera une subvention.

Vote pour à l'unanimité

- o *Dénomination du stade de football* : M le Maire propose que ce stade municipal soit nommé « André Roquet ». Une cérémonie avec pose de la plaque sera organisée en sa présence.

Vote pour à l'unanimité

14. Points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **Lancement d'une étude pour la réalisation d'une salle de restauration à l'école maternelle.** Après une 1^{ère} réunion avec les directrices de l'école maternelle et de l'ALSH, un groupe de travail sera constitué.

Vote pour à l'unanimité.

- **Création d'une régie pour le Transport à la Demande :** Mme Raynal est proposée.

Vote pour à l'unanimité

15. Questions diverses

- Le Syndicat Martel-Montvalent est prolongé pour 2 ans. Au-delà, les 2 communes travailleront à la prise de compétence par Cauvaldor. Cette réponse positive de la préfète permettra aux communes de poursuivre leurs aménagements touristiques liés à la fréquentation de la zone de loisirs de Gluges.
- L'Eglise de Gluges : les échafaudages sont posés pour les travaux de restauration.
- La SOLEV : une enquête d'Utilité Publique est déposée à la mairie pour 1 mois. Des travaux de sécurisation ont déjà été réalisés, d'autres sont programmés. Le conseil municipal sera amené à se prononcer dans le cadre de cette enquête.
- M. Gil informe que le Téléthon se déroulera sur 3 jours les 2, 3 et 4 décembre.
- M. Gouygoux s'étonne de ne pas avoir été convoqué au Conseil d'Ecole de l'école élémentaire Mme Arquey n'a pas été convoquée non plus. Il s'agit d'une erreur de la mairie qui n'a pas transféré les convocations Il se demande si le vote qui a eu lieu ne devrait pas être annulé pour cause de manque de représentation d'élus.
- M. Ruebenthaler informe que les 50 ans de jumelage se fêteront du 14 au 17 avril. Il y aura une réunion en décembre.
- M. Gouygoux demande où en sont les travaux dans le chemin du Roc. M le Maire lui répond qu'il a recontacté l'entreprise Brousse qui doit le faire rapidement. Il demande également ce qu'il en est des appels d'offres pour les toitures : on attend la décision de l'architecte B.F.

Fin du Conseil à 22h 20.